

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le six du mois de JUIN à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 31 Mai 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etait absent : M. Paul DAVIN

Etaient absents et représentés : M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARISSON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

APPEL A PROJET « WIFI4UE »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'appel à projets « WIFI4UE ». La Commission Européenne et le ministère de la Cohésion des territoires lancent un Appel à Projets pour le déploiement de l'accès à l'internet par Wifi. L'objectif est d'aider les communes et leurs groupements à équiper leurs centres de services au public et les espaces publics (places de marchés, offices de tourisme, mairies, etc...) d'un accès wifi public gratuit et limité dans sa durée d'utilisation. Les inscriptions débutent mi-mars. WiFi4UE, c'est une enveloppe de 120 millions d'euros au total 6 000 à 8 000 communes bénéficiaires à travers l'Union Européenne 5 vagues de candidatures sur deux ans WiFi4UE.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'APPROUVER l'inscription de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, considérant la mauvaise couverture réseau du centre bourg de la commune, l'absence d'équipement de ce type dans les communes environnantes,
- DE CHOISIR d'équiper pour ce projet : la bibliothèque, en raison de sa situation géographique (à côté de la mairie et de la salle des Fêtes et de la Place du Champ de Foire) compte tenu du point stratégique de ce lieu : important lieu de manifestations festives, parking public le plus important du centre bourg. La bibliothèque pourrait être porteur des équipements,
- DE CHARGER Monsieur le Maire de faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement du dossier.

Ainsi fait et délibéré le 6 Juin 2018

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
représentés	2
Pour :	18
Abstention :	
Contre :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20180606-20180606-0048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2018

Publication : 11/06/2018

Pour copie conforme

Le Maire
Laurent DAUMARK